

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

JUIN - JUILLET 2020

La deuxième phase du déconfinement entrée en vigueur le 02 juin 2020 marque la reprise d'un certain nombre d'activités et la levée de nombreuses interdictions, mais s'appuie toujours sur un principe général de précaution : les mesures barrières, et en particulier la distanciation d'un mètre entre les personnes, doivent être appliquées en tout lieu et en toute circonstance.

I. INFORMATIONS PAROISSIALES

Suite à la distribution aux foyers du mot « La vie de notre Communauté de paroisses » adressé par notre Curé Doyen, Vincent FRECHIN, le décret paru le 1^{er} juin 2020 autorise à nouveau les lieux de culte à recevoir du public, dans le respect des mesures barrières et avec port du masque obligatoire.

Dans l'attente d'informations sur la reprise des célébrations, les paroissiens sont invités à se rapprocher du curé doyen (tél. 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30 – courriel : frechin.vincent@orange.fr), du père Robert TUMU (tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20) et des personnes relais (Martine SCHWEIZER, Samuel GRAFF), et à consulter le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr

II. INFORMATIONS COMMUNALES

1. Informations préfectorales

Depuis le 02 juin 2020, le Haut-Rhin est classé en zone verte et observe un assouplissement progressif des règles de déconfinement dont voici un aperçu :

Rassemblements, transports et déplacements :

- Rassemblements : toujours limités à 10 personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, sauf réunions professionnelles, transports de voyageurs, cérémonies funéraires et certains ERP (voir ci-dessous) ;
- Transports et déplacements :
 - Fin de la limitation des déplacements à plus de 100 km ;
 - port du masque obligatoire sur les bateaux de croisière, dans les avions et l'ensemble des transports collectifs, pour toute personne de plus de 11 ans.

Etablissements recevant du public (ERP) :

- restent fermés au public : salles d'exposition, foires, salons, stades, hippodromes, cinémas, discothèques, salles de danse et centres de vacance ;
- peuvent rouvrir « sous conditions » : salles d'auditions, de conférences ou de réunions, salles polyvalentes, associatives,

salles de spectacles et cabarets, établissements sportifs couverts, établissements de plein air, chapiteaux, tentes et structures itinérantes.

Conditions :

- tous ces établissements doivent accueillir en temps normal plus de 1500 personnes et leur réouverture est suspendue à une déclaration du préfet, 72 heures à l'avance ;
- places assises obligatoires, avec un siège laissé libre entre chaque siège occupé (concerne salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle, chapiteaux, tentes et structures itinérantes).

- Réouverture des salles de jeux et casinos, sauf tables de jeux.

Enfance et enseignement (dans le respect du protocole de sécurité sanitaire) :

- Accueil du jeune enfant autorisé par groupe de 10 personnes maximum ;
- réouverture des écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées, CFA.

Cafés, restaurants : réouverture aux conditions suivantes :

- les personnes accueillies ont une place assise ;
- une même table ne peut regrouper des personnes venant ensemble que dans la limite de 10 personnes ;
- respect d'une distance minimale d'un mètre entre les tables, sauf si une paroi fixe ou amovible assure une séparation physique.

Sports : réouverture des établissements sportifs couverts et ouverts, sauf pour la pratique de sports collectifs et de combat.

- Regroupements limités à 10 personnes ;
- Les vestiaires collectifs restent fermés et le port du masque est obligatoire ;
- Les activités physiques et sportives autorisées se déroulent dans le respect d'une distanciation physique.

Parcs, jardins, plages, plans d'eau, lacs :

Ils sont rouverts, mais le Préfet peut les fermer si les conditions sanitaires ne sont pas respectées.

Les événements réunissant plus de 5000 personnes sont interdits jusqu'au 31/08/2020 (la fête de la Nature rentre dans cette catégorie...).

2. Réouverture de la mairie au public

La mairie rouvre au public à compter du 22 juin 2020, aux heures d'ouverture habituelles (voir à la fin du bulletin).

Conditions :

- port du masque et désinfection des mains obligatoires avant d'entrer dans le bureau ;
- une seule personne accueillie à la fois dans le bureau (sauf cas particuliers) ;
- salle d'attente limitée à deux personnes ;
- si possible, se munir d'un stylo personnel.

Pour les cas courants, mieux vaut continuer à privilégier le contact par téléphone, courriel ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie.

A Hirtzbach, la réactivité de la mairie est la règle !

3. Réouverture des déchèteries intercommunales

Les déchèteries (notamment celle d'ALTKIRCH) ont rouvert le 27 mai 2020 aux horaires habituels, avec limitation de hauteur des véhicules, mais la prise de rendez-vous est maintenue jusqu'au 13 juin 2020. Le port du masque est obligatoire.

Consulter régulièrement le lien suivant du site internet : www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm .

4. Réouverture des services de la Communauté de Communes Sundgau

L'accueil physique du public est à nouveau assuré à la Communauté de Communes Sundgau, moyennant respect des gestes barrières :

- Le lundi de 8 h à 12 h 30 ;
- Les mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- Le jeudi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00.

Contacts :

03.89.08.36.20 (accueil général) ;

03.89.08.36.24 (valorisation des déchets) ;

03.89.08.47.57 (eau / assainissement).

5. Vente de lots de copeaux

La Commune met en vente 3 lots de copeaux (1 en parcelle 32, 1 en parcelle 18 et 1 en parcelle 15). Les personnes intéressées sont attendues **le samedi 04 juillet 2020 à 9 heures à l'étang du Neuweiher.**

Renseignements auprès de M. FELLETT (tél. 06 82 61 29 57 ou par mail : gael.fellet@onf.fr)

6. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **jeudi 30 juillet 2020**.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse et entretenons régulièrement les abords des propriétés, les endroits non accessibles à l'engin ainsi que les caniveaux.

7. Relevé des compteurs d'eau

Depuis le 02 juin 2020, M. Joseph KUTTLER est missionné par la Com/Com Sundgau pour relever les compteurs d'eau à Hirtzbach.

Il se présente à chaque foyer muni d'un badge et équipé d'un masque et de matériel de désinfection.

Pour éviter d'entrer dans les habitations, M. KUTTLER propose aux abonnés de lui transmettre oralement le relevé du compteur. En cas d'absence, il dépose dans la boîte à lettres un avis à compléter et à retourner par les abonnés à la Com/Com dans les meilleurs délais.

8. Visites guidées du village

Deux visites guidées du village, conduite par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire seront proposées les **mardis 21 juillet 2020 et 11 août 2020 à partir de 14 h 00**, en lien avec l'Office de Tourisme d'ALTKIRCH (gratuit).

Départ place de la Mairie.

9. Concours interne des maisons fleuries

Le jury du concours interne des maisons fleuries, présidé par Sabine HATTSTATT, adjointe au Maire, procédera à l'évaluation des maisons dans la dernière semaine de juillet 2020 et la première d'août 2020.

Les notes attribuées, ajoutées à celles de la saison 2019 donneront lieu à un classement par catégorie, en vue des récompenses à attribuer au printemps 2021 (bons pour l'achat de fleurs auprès des commerçants présents au marché aux fleurs du 08 mai).

10. Entretien devant les propriétés

La saison estivale reprenant ses droits et avec elle l'afflux de touristes et visiteurs venant admirer notre beau village, le personnel technique s'active dans la préparation du fleurissement et l'entretien des espaces verts.

La propreté de la voirie est quant à elle assurée régulièrement par un agent spécialement affecté à cette tâche, ainsi que par une balayeuse mécanique, une fois par mois.

Cela dit, la qualité de l'accueil se juge aussi par la propreté des propriétés privées et de leurs abords.

Aussi les habitants sont-ils vivement encouragés à nettoyer et balayer régulièrement les trottoirs et caniveaux devant leur maison, à désherber s'il y a lieu et à tailler les arbres, arbustes et haies, de telle manière qu'ils n'empiètent pas (ou du moins dans une limite raisonnable) sur le domaine public, évitant ainsi de gêner la circulation des piétons et autres usagers de la route.

D'avance merci à toutes et tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

11. Règles élémentaires de civisme

- ❑ Avec le retour des beaux jours revient l'envie pour certains de brûler des déchets végétaux ou ménagers, alors même que cette pratique n'est pas tolérable à l'intérieur de l'agglomération, encore moins à proximité des habitations.

La déchetterie intercommunale d'une part et la plate-forme « déchets verts » d'autre part doivent permettre d'éviter à quiconque d'allumer des feux.

- ❑ L'accès aux conteneurs à verre et à vêtements usagés, ainsi qu'à la plateforme à déchets verts doit observer les règles de civisme suivantes, afin de respecter la tranquillité des riverains de la place de la Gare :
 - éviter tout va-et-vient avant 9 h 00 et au-delà de 20 h 00 ;
 - vitesse limitée à 30 km/h dans la traversée de la place de la Gare (dans les deux sens) ;
 - éviter tout dépôt le dimanche et les jours fériés.
- ❑ L'utilisation des tondeuses, débroussailleuses et autres taille-haies et tronçonneuses est à proscrire passé 21 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés. Respecter la pause méridienne.
- ❑ Pour la sécurité et la tranquillité des riverains, notamment dans les lotissements et les ruelles étroites, la vitesse est limitée à 30 km/h.

12. Envois à la CPAM

Important : il convient d'envoyer les feuilles de soins et autres documents destinés à la CPAM, **non pas** à la Sous-Préfecture d'Altkirch (Maison France Services), **mais** : **19 Boulevard du Champ de Mars – 68022 COLMAR Cedex.**

13. Remerciements

- ❑ Christiane WALTER, ses enfants et sa famille ont été extrêmement touchés par les nombreuses marques de sympathie et de compassion et témoignages de soutien qui lui ont été adressés suite au décès accidentel de leur cher époux, papa, papi et parent, Pierre WALTER.

Ils expriment en particulier leur gratitude à M. le Maire, à son premier adjoint, au Père Robert et à M. le Curé doyen, ainsi qu'aux voisins, amis et aux personnes qui ont connu et apprécié leur cher défunt.

- ❑ Pierre BRAND et ses enfants expriment leur reconnaissance sincère à toutes celles et ceux, nombreux, qui leur ont adressé des messages de condoléances, et les ont accompagnés et soutenus dans leur deuil, suite au départ de leur chère épouse, maman et mamie, Maria BRAND née GISSIGNER.

Ils remercient en particulier M. le Maire et ses adjoints, le Père Robert, les voisins, amis et personnes qui ont connu et aimé leur chère défunte.

- ❑ Agnès MULLER remercie sincèrement M. le Maire et ses adjoints, le Conseil Municipal, le Crédit Mutuel, ses amis, voisins et sa famille pour les appels, cartes, cadeaux, félicitations et marques d'amitié témoignés à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.

14. Petites annonces

Annick VETTER, « accompagnante loisirs séniors » (Ruederbach) met ses compétences au service des aînés pour entretenir leur moral, leur physique et leur mémoire par la discussion, les sorties, le jeu, la culture et les contacts, pour rester en phase avec le monde et avec la vie.

Vous êtes en perte d'autonomie, en situation de handicap ?

Vous êtes isolée, souffrez de solitude ?

Votre mémoire vous joue des tours ?

Faites appel à Annick qui saura vous accompagner, vous stimuler et vous aider à retrouver confiance en vos capacités, à reprendre goût à la vie, de manière ludique et conviviale.

Elle parle couramment le dialecte, accepte des chèques Emploi Services et peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

Contactez-la pour un essai à demi-tarif au 06.71.58.23.10

Courriel : animatrice.annick.68@gmail.com

15. Etat civil

Naissance

Le 03 juin 2020 à MULHOUSE est né Théo qui fait la joie de ses parents, Mathieu SCHARTNER et Nelly PONGIBAUD et de son frère Hugo, demeurant ensemble 7 rue Charles Zumstein.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

16. Les grands anniversaires du mois de juillet 2020

65 ans :	M.	PERNOT	Patrice
66 ans :	Mme	SEYLLER	Elvire
	M.	HARTMANN	Gilles
67 ans :	M.	BRUAT	Jean-Claude
	Mme	DALLEAU	Germaine née GRAFF
68 ans :	M.	ZIMMERMANN	Fernand
69 ans :	Mme	RUEFF	Andrée née MEYER
70 ans :	M.	LEHMANN	Gilbert
71 ans :	M.	HERMANN	Claude
72 ans :	Mme	SCHMITT	Claire née MOLL
	Mme	LIDOLF	Geneviève née FIRMANN
73 ans :	M.	SCHWOEHRER	François
	Mme	OJEDA	Yvette née FOUILLET
78 ans :	M.	DRIUSSO	Pier Giorgio
79 ans :	M.	GRATZ	Eugène
82 ans :	M.	FILIPPUTTI	Giovanni
86 ans :	Mme	HARTMANN	Claire née BRAND
88 ans :	Mme	TROXLER	Monique née HEYER
89 ans :	M.	PFLIEGER	Roger
90 ans :	M.	MULLER	René
91 ans :	M.	FEDERSPIEL	Raymond

Le 06 mai 2020, Erwin et Marguerite DIEBOLT ont fêté leurs Noces de diamant.

Le 05 juin 2020, Alain et Yvette HELL ont fêté leurs Noces d'Or.

Nous leur adressons nos sincères félicitations !

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.